CONSEIL MUNICIPAL de BAN-DE-LAVELINE

COMPTE-RENDU de la SÉANCE du JEUDI 29 MARS 2018

1. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017, service de l'EAU:

> Exploitation :

excédent de 308 397,64 €

> Investissement:

excédent de 46 284.84 €

2. Vote du budget primitif 2018 du service de l'EAU:

> EXPLOITATION:

dépenses : 164 854 €

recettes: 403 667 €

➤ INVESTISSEMENT :

dépenses : 133 317 €

recettes: 133 317 €

3. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017, patrimoine FORESTIER :

➤ Fonctionnement : excédent de 348 934.76 €

> Investissement : déficit de

4 422.27 €

4. Vote du budget primitif 2018 du patrimoine **FORESTIER**:

➤ FONCTIONNEMENT : dépenses : 145 713 €

recettes: 404 512 €

➤ INVESTISSEMENT : dépenses : 39 823 €

recettes: 39 823 €

5. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2017, budget GENERAL :

➤ Fonctionnement : excédent de 620.837.65 €

➤ Investissement : déficit de 642 485.06 €

6. Vote du budget primitif 2018 du budget GENERAL :

➤ FONCTIONNEMENT : dépenses : 1 083 576 €

recettes: 1 083 576 €

➤ INVESTISSEMENT : dépenses : 1 044 068 €

recettes: 1 044 068 €

7. Vote du d'imposition des taxes directes locales 2018 taux

> Taxe d'habitation :

19.44 %

Taxe foncière (bâti):

14.26 %

Taxe foncière (non bâti):

32.08 %

= Maintien du niveau d'imposition communale pour la 10^{ème} année consécutive

- 8. Vote des contributions syndicales suivantes pour 2018 :
 - > 1 432 € au Syndicat mixte du Parc des Ballons des Vosges
 - > 32 286 € au Syndicat départemental d'Incendie et de Secours
 - > 80 € au Syndicat mixte départemental d'assainissement non collectif
 - > 690 € au Syndicat mixe pour l'informatisation communale
- 9. Approbation de conventions à passer avec cinq privés pour l'occupation provisoire précaire de terrains communaux, pour la période du 23 avril 2018 au 22 avril 2019
- 10. Décision de participer à une étude globale de diversification et de sécurisation de la ressource en eau potable sur le bassin du secteur, relative à la cohérence du réseau, proposée conjointement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le Conseil Départemental des Vosges, sans coût pour la commune
- 11. Transfert à effet du 1^{er} avril 2018 d'un bail à ferme en cours, suite à départ en retraite de l'exploitant actuel, qui a proposé la candidature de son successeur
- 12. Décision de se joindre à la Métropole du Grand Nancy pour bénéficier d'un groupement de commande au meilleur prix pour l'achat de gaz naturel alimentant les bâtiments communaux à grosse consommation, à compter du 1^{er} janvier 2019
- 13. Décision de baptiser des rues actuellement sans nom comme suit : **Rue Jacques DUMOULIN** pour le prolongement de la rue des AFN, et **Rue Arnaud BELTRAME** pour la rue longeant le cimetière entre la place Eugène Grandjean et la place Gustave Morel

A Ban-de-Laveline, le 30 mars 2018

Le Maire, Stéphane DEMANGE